

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

046-214601767-20230609-2023\_06\_49-DE  
Reçu le 15/06/2023

Commune de LIVERNON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 09 juin 2023

### Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 12

Votants 12

Absents 0

Date de la convocation :

02 juin 2023

Date d'affichage :

02 juin 2023

### OBJET :

Délibération N° 2023-06-49

Avenant 1 Lot 1 Ecobarri  
(SAS STAP)

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 15/06/2023

Et publication ou notification

Du 19/06/2023

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de juin à 19 h 30.  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa -Gallineau Sébastien-Grimal Béatrice- Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine – Serrau Martial - Soulier Bruno - Verbiguié Laurie.

Absents :

Secrétaire de séance : Mézy Amandine.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 de l'entreprise SAS STAP pour le Lot n° 1 du marché « Création d'un Ecobarri à Livernon ».

Ledit avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du Lot n°1 puisqu'il s'agit de travaux en plus et en moins dont le montant s'annule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité l'avenant n°1 Lot 1 présenté par l'entreprise SAS STAP ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à intervenir ;

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques COLDEFY

